

*Les crédits*

discours creux. Les actes sont plus éloquents que les paroles, et les gens, les Canadiennes jugeront le gouvernement sur les mesures qu'il prendra.

Je voudrais faire porter mes commentaires sur l'une de ces mesures que je trouve particulièrement décevante: la suppression du Programme de contestation judiciaire. C'est un scandale qui montre combien on se soucie peu des droits des Canadiennes. C'était un programme exceptionnel qui contribuait à permettre aux Canadiens défavorisés de jouir de leurs droits constitutionnels aux termes de la Charte des droits et des libertés.

Le programme a aidé à financer des procès intentés par des groupes qui voulaient mettre au banc d'essai l'article de la charte sur les droits à l'égalité. C'est important parce que cela crée un précédent qui permet d'empêcher la discrimination. Le programme établit la différence fondamentale entre ceux qui peuvent se prévaloir des droits inscrits dans la charte et ceux qui ne le peuvent pas. Il a profité à tous les Canadiens, notamment aux groupes défavorisés de notre société, par exemple les femmes. Certains groupes, comme le Fonds d'action et d'éducation juridique pour les femmes, y ont eu recours pour faire valoir les droits des femmes devant les tribunaux.

Par exemple, le jour même où ce programme était annulé, la Cour suprême du Canada était le premier tribunal de grande instance du monde à lier la pornographie éhontée à la violence contre les femmes, décidant que ce devrait être un facteur à prendre en considération dans la loi contre la pornographie.

L'intervention du fonds d'action dans cette affaire a été financée grâce au Programme de contestation judiciaire. C'est essentiellement grâce à cette intervention que la cour a reconnu que la pornographie nuisait aux femmes. Dans beaucoup de cas, les groupes comme celui-ci n'ont pas les moyens de faire face aux frais qu'entraîne une action en justice. Le coût total de ce programme est d'environ deux millions de dollars par an, soit à peu près 7c. par Canadien.

Selon l'Association du Barreau canadien, le programme a pour effet de veiller à ce que les droits à l'égalité soient clairement définis dans la Constitution et appliqués à tous les Canadiens. Les droits constitutionnels, qui ne sont ni définis ni appliqués sont vains et n'ont guère de valeur. D'après l'association, il est malheureusement ironique que ce programme ait été annulé la veille de la publication du rapport du Comité spécial sur le renouvellement du Canada, rapport dans lequel il est question d'inclure les droits à l'égalité dans la Constitution.

À mon avis, l'annulation de ce programme à ce moment précis de l'histoire de notre pays est mauvais signe. Juste au moment où nous approchons de la conclusion de consultations nationales extrêmement difficiles sur nos droits constitutionnels, le gouvernement nous donne raison de douter de son engagement à l'égard de ces droits.

Les groupes féministes se plaignaient et s'inquiétaient de ne pas participer suffisamment au processus de réforme constitutionnelle. Ils sont encore plus inquiets maintenant.

• (1640)

Même l'ancien juge de la Cour suprême du Canada, la très distinguée Bertha Wilson, a demandé que le programme soit rétabli. Elle a écrit à la ministre de la Justice pour lui faire part de son désarroi suite à l'annulation du programme. Permettez-moi de vous lire quelques lignes de sa lettre. Elle dit:

Je comprends bien sûr parfaitement que tous les gouvernements traversent actuellement une période d'austérité, mais je dois admettre que j'ai du mal à voir le mérite d'une politique qui consiste à imposer le gros des restrictions aux plus démunis.

Le gouvernement a laissé entendre que le programme a été aboli parce qu'il était devenu inutile, puisqu'un volume suffisant de jurisprudence avait été recueilli. Des spécialistes du droit ont démenti cette affirmation. De nombreuses causes importantes n'ont pas encore été entendues, et nombre d'entre elles ne pourront pas l'être sans l'aide financière offerte dans le cadre du Programme de contestation judiciaire.

L'Association du Barreau canadien, un juge de la Cour suprême à la retraite, la Commission des droits de la personne et je ne sais combien de groupes de défense des droits de la personne ne semblent pas d'accord non plus. Je ne connais pas un spécialiste du droit digne de ce nom qui appuie la position du gouvernement.

Il y a deux ans de cela, le Comité permanent des droits de la personne et de la condition des personnes handicapées a voté unanimement en faveur du renouvellement de ce programme. Dans une réponse présentée en son nom par le ministre du Multiculturalisme, le gouvernement disait essentiellement ceci:

Il existe encore d'importants aspects des droits linguistiques et des droits à l'égalité à clarifier.

Le gouvernement avait alors accepté de renouveler le programme pour une période de cinq ans. Qu'est-il arrivé depuis pour lui faire changer d'idée?

La ministre de la Justice a laissé entendre que le gouvernement pourrait s'acquitter lui-même du rôle que jouait le programme en assumant les frais des procès dans des affaires relatives aux droits de la personne. J'ai demandé au gouvernement comment cela fonctionnerait au juste, mais je n'ai pas obtenu de réponse. Qui sait? Le